

Décharge 2013: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2014/2087(DEC) - 30/01/2015

Ayant examiné les comptes de gestion de l'exercice 2013 et le bilan financier au 31 décembre 2013 du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), ainsi que le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Centre pour l'exercice 2013, accompagné des réponses du Centre aux observations de la Cour, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur du Centre sur l'exécution de son budget 2013.

L'exécution du budget du Centre est en effet de nature à permettre que décharge soit donnée pour l'exécution de ce dernier. Le Conseil se félicite en particulier que les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes relatif à l'exercice 2013 n'appellent aucun commentaire concernant le Centre.